

LICENCE - ARTS, LETTRES ET LANGUES, MENTION LETTRES

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Licence (LMD)

Domaine ministériel : Arts, Lettres, Langues

Présentation

La licence Mention Lettres comporte un enseignement commun la première année, puis trois options qui dirigent les étudiants vers un large éventail de parcours professionnels organisés autour de trois axes : enseignement, métiers de la culture et de la communication, Français Langue Étrangère.

Les deux premiers semestres sont consacrés à l'acquisition d'une méthode de travail universitaire (méthodologie de l'explication et de la rédaction, manipulation des outils de compréhension et de maîtrise de la langue, langue vivante), à l'étude de la littérature française (Histoire littéraire, poésie, théâtre, grands mouvements esthétiques) et à la constitution d'une culture générale (histoire, sociologie).

Dès la deuxième année, les enseignements fondamentaux restent communs, mais les étudiants ont le choix entre une option "généraliste" (dont les contenus, purement littéraires, viseront en priorité la préparation du CAPES de lettres, option lettres modernes) et une option "humanités" (dont les contenus, proposant des enseignements de langues anciennes, de culture classique, de sociologie, d'histoire, d'histoire et de l'art ou de géographie, viseront plutôt à préparer soit au concours de professeur des écoles, soit au CAPES de lettres option «lettres classiques», soit à des concours administratifs, soit à l'entrée dans des professions centrées autour de la culture).

En troisième année, ils peuvent en outre choisir une troisième option : FLE (français langue étrangère). 1

Objectifs

Les deux premières années, l'accent est mis sur l'acquisition par l'étudiant de connaissances fondamentales en littérature française et générale et des méthodes d'analyse d'un texte : une attention particulière est donnée à la maîtrise des

PLUS D'INFOS

Crédits ECTS : 180

Niveau d'étude : BAC +3

Public concerné

* Formation continue

* Formation initiale

Nature de la formation :
Diplôme

compétences spécifiques en langue française (grammaire, techniques de rédaction et d'expression orale).

Les enseignements transversaux et les spécificités de chacune des trois options permettent ensuite de proposer un éventail de connaissances en culture française, langues étrangères, histoire de la littérature, par genres et par époques et culture générale (histoire, histoire de l'art, sociologie, géographie, culture européenne et sources antiques).

A l'issue de la licence de lettres, les étudiants doivent pouvoir préparer un concours de l'enseignement (professeur des écoles, CAPES lettres) ou autre (concours administratif, Sciences Po), trouver des débouchés dans des métiers pour lesquels une formation littéraire est demandée et, en particulier des métiers liés à la culture et au tourisme, poursuivre leurs études en Master de lettres ou s'orienter vers l'enseignement du Français aux étrangers.

Savoir faire et compétences

La formation vise tout particulièrement le développement par l'étudiant d'une capacité de travail autonome et d'analyse critique de la littérature.

Les compétences visées sont la maîtrise de la langue (grammaire, stylistique, linguistique) et de la littérature françaises (par genres, périodes, auteurs) (et des langues et cultures anciennes pour ceux qui auront suivi l'option "humanités"), l'acquisition d'une culture générale (qui permet de situer et d'analyser un fait littéraire), la maîtrise de l'informatique et d'une langue vivante et la capacité à exercer son esprit critique. Mais la formation a aussi pour objectif de donner les moyens à l'étudiant de communiquer ses connaissances et d'élaborer de nouveaux savoirs en s'appuyant sur des outils méthodologiques et critiques, ainsi que sur la maîtrise des techniques d'expression écrite et orale (commentaire, résumé, dissertation, rhétorique).

Contrôle des connaissances

La charte des examens peut être consultée sur le site de l'UPVD.

Les modalités de contrôle de connaissances (proportion du contrôle continu, coefficient,...) sont votées par les conseils centraux le premier mois suivant la rentrée universitaire ; ces modalités sont affichées dans les centres d'examen.

Conditions d'accès

Etre titulaire du baccalauréat

Etre titulaire du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

Tout diplôme jugé équivalent par la commission pédagogique

Poursuite d'études

La licence de Lettres permet de poursuivre en master MEF 1° degré, en master MEF lettres 2° degré (avec la possibilité de prendre l'option "lettres classiques" ou "FLE"), en master Recherche "Lettres et Langues" option "lettres" et en master "Didactique des langues, FLE/S".

Tous ces masters sont proposés par le département de lettres de l'UPVD.

L'option "humanités" prépare plus spécifiquement à d'autres types de concours (administratifs, Sciences Po, etc.).

Poursuite d'études à l'étranger

Dans le cadre des programmes Erasmus, Socrates, Aveorres les étudiants peuvent faire valider une année ou un semestre effectué à l'étranger

Insertion professionnelle

A l'issue de la licence de Lettres, les étudiants doivent pouvoir préparer un concours de l'enseignement (professeur des écoles, CAPES lettres), trouver des débouchés dans des métiers pour lesquels une formation littéraire est demandée et, en particulier des métiers liés à la culture et au tourisme, poursuivre leurs études en Master de lettres ou s'orienter vers l'enseignement du Français aux étrangers.

Composante(s)

Perpignan VD

Lieu(x) de la formation

Perpignan

Responsable(s)

Courrent Mireille
courrent@univ-perp.fr

Contact(s)

Scolarité Lettres et Sciences Humaines
Tel. 0468661664
scolsh@univ-perp.fr